



ORTHOPÉDAGOGUE – ÉQUIPE SOUTIEN À L'INCLUSION

POSTE RÉGULIER À TEMPS PLEIN (35 HEURES/SEMAINE)

Service	Service des ressources éducatives
Adresse	1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville
Site Web	http://csp.ca/
Échelle salariale	Minimum 43 765 \$ - Maximum 80 572 \$
Horaire de travail	Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30
Date limite pour postuler	Mardi, 19 juin 2018 à 12 h (midi)
Date prévue des entrevues	Les 21 et 22 juin en avant-midi
Date d'entrée en fonction	1 ^{er} juillet 2018

La Commission scolaire des Patriotes, dont le siège social est situé sur la Rive Sud de Montréal, dessert des services éducatifs à plus de 33 000 élèves répartis dans 67 établissements scolaires, incluant un centre de formation professionnelle et un centre d'éducation des adultes. Nous desservons 21 municipalités de la Montérégie telles que Chambly, Sainte-Julie, Contrecoeur, Varennes, Beloeil, Mont-Saint-Hilaire et Saint-Bruno-de-Montarville.

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi d'orthopédagogue comporte plus spécifiquement d'une part, le dépistage, l'évaluation et l'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'apprentissage ainsi que l'identification de leurs besoins et de leurs capacités, d'autre part, la conception et la réalisation de programmes de rééducation visant à corriger des difficultés d'apprentissage au plan des habiletés cognitives ou des compétences; ainsi qu'un rôle conseil et de soutien auprès des enseignantes et enseignants et des autres intervenantes et intervenants scolaires et des parents.

Il est à noter que l'orthopédagogue sélectionné pour travailler au sein de l'équipe de soutien à l'inclusion aura à intervenir, notamment, auprès d'élèves ayant des besoins liés aux capacités d'adaptation, au développement psychoaffectif et au développement social et communicatif.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

L'orthopédagogue participe à l'élaboration et la mise en application du plan de travail du service d'orthopédagogie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

- Elle ou il conseille et soutient les intervenantes et intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire et leur propose des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation de l'élève;
- Elle ou il accompagne et conseille les autres intervenantes et intervenants scolaires et les parents d'élèves en difficulté d'apprentissage; elle ou il leur propose des stratégies pour intervenir auprès de ces élèves, les guide dans le choix d'attitudes et d'approches pour faciliter la démarche d'apprentissage; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation;

- Elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan de recommandation; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs;
- Elle ou il participe avec les enseignantes et enseignants à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou sont susceptibles de présenter des difficultés d'apprentissage;
- Elle ou il conçoit, élabore et adapte du matériel en fonction des besoins et des capacités de l'élève; elle ou il peut regrouper les élèves présentant des difficultés communes et rencontre ces groupes dans des activités spécifiques; elle ou il peut privilégier des rencontres individuelles pour certains élèves; elle ou il peut aussi choisir d'intervenir auprès de ces élèves à l'intérieur de la classe; elle ou il analyse et évalue les progrès de l'élève;
- Elle ou il conseille le personnel d'encadrement dans la rédaction des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision;
- Elle ou il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle ou il procède à l'évaluation des difficultés d'apprentissage de l'élève en recueillant de l'information auprès des intervenantes et intervenants, en l'observant dans différentes situations;
- Elle ou il établit et maintient une collaboration avec les organismes partenaires; elle ou il communique avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; elle ou il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins;
- Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les règles définies par la commission scolaire. Elle ou il fait la rédaction des notes évolutives de ses suivis ainsi que le bilan des interventions et en fait l'évaluation lorsqu'applicable.

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment :

- En orthopédagogie;
- En adaptation scolaire.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit;
- Posséder une voiture;
- Maîtrise des encadrements légaux.

QUALITÉS RECHERCHÉES

- Très bonne capacité de communication;
- Rigueur et souci du travail bien fait;
- Capacité à gérer le stress;
- Esprit de collaboration et de travail en équipe;
- Grande autonomie;
- Créativité dans la recherche de solution.

INSCRIPTION

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intention à l'attention de madame Julie Veilleux, agente d'administration, par courriel avant le 19 juin 2018 à 12 h (midi) à l'adresse suivante : recrutement.pne@csp.qc.ca

REMARQUES

Les seules personnes contactées seront celles dont nous aurons retenu les candidatures. Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité et nous invitons les femmes, les minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent être assistées pour le processus de présélection ou de sélection.